

Bruxelles, le 9 juillet 2021
(OR. en)

10433/21
OJ CONS 23
ECOFIN 687

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Affaires économiques et financières)
Bâtiment Europa, Bruxelles
13 juillet 2021 (10:00)

Format 1+2 (+1 en salle d'écoute)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des points "A"
 - a) Liste des activités non législatives 10435/21
 - b) Liste des délibérations législatives (délibération publique 10436/21
conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur
l'Union européenne)

Délibérations législatives

**(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union
européenne)**

3. Paquet "Finance durable"  10029/21+ADD 1-2
Débat d'orientation 10027/21+ADD 1-4
4. Divers 10026/21
Propositions législatives sur les services financiers en cours
d'examen
Informations communiquées par la présidence

Activités non législatives

5. Présentation du programme de travail de la présidence ☐
Échange de vues
6. Relance économique en Europe
- a) Mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience
État d'avancement
Échange de vues
- b) Décisions d'exécution du Conseil en vertu du règlement établissant une facilité pour la reprise et la résilience (*)☐
Adoption
- 10149/21+
ADD 1 REV 1 (PT)
10150/21+
ADD 1 REV 2 (ES)
10152/21+
ADD 1 (EL)
10154/21+
ADD 1 (DK)
10155/21+
ADD 1 (LU)
10156/21+ COR 1
ADD 1 (SK)
10157/21+
ADD 1 (LV)
10158/21+
ADD 1 (DE)
10159/21+COR 1+
ADD 1 (AT)
10160/21+
ADD 1 REV 2 (IT)
10161/21+
ADD 1 (BE)
10162/21+
ADD 1 (FR)
7. Semestre européen 2021: Conclusions sur les bilans approfondis de 2021 10339/21
10340/21
Approbation
8. Suivi de la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 (9 et 10 juillet 2021)
Informations communiquées par la présidence et par la Commission
Échange de vues
9. Divers

o
o o

p.m.:

Lundi 12 juillet 2021

10 h 30 Dialogue économique et financier entre l'UE et les pays des Balkans occidentaux ainsi que la Turquie (par vidéoconférence pour les Balkans occidentaux et la Turquie)
14 heures Eurogroupe en configuration ouverte
16 h 15 Eurogroupe

-
- ❶ Première lecture
 - ❸ Débat public (article 8, paragraphe 3, du règlement intérieur du Conseil)
 - ❷ Sur la base d'une proposition de la Commission
 - (*) Point sur lequel un vote peut être demandé
-